



Genève, le 21 décembre 2018
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse de la chancellerie d'Etat

Commémoration officielle de la Restauration de la République

En 1798, occupée militairement, Genève est annexée à la France et devient chef-lieu et préfecture du département du Léman. Suite aux défaites de l'armée napoléonienne, les troupes françaises se retirent de la ville le matin du 30 décembre 1813. Les troupes autrichiennes arrivent à Genève dans l'après-midi, annonçant la restauration de l'ordre ancien. Le 31 décembre, une proclamation d'indépendance est préparée et un gouvernement provisoire est constitué. Genève retrouve son statut de république indépendante.

Chaque année, le 31 décembre, Genève commémore officiellement cet épisode important de son histoire. La population est conviée à participer à cette commémoration, qui aura lieu le lundi 31 décembre 2018 sur la promenade de la Treille, en présence de Mme Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat chargée du département des finances et des ressources humaines (DF).

Déroulement de la cérémonie, lundi 31 décembre 2018:

8h00-8h30: trois pièces d'artillerie situées sur la promenade de la Treille, sur la promenade de l'Observatoire et sur la rotonde du Mont-Blanc tirent chacune 23 coups de canon correspondant aux 23 cantons suisses;

8h25: arrivée du Corps de musique de Landwehr en musique solennelle sur la promenade de la Treille;

8h30: dernier coup de canon tiré sur la Treille et fin du tir;

8h35: aubade donnée par le Corps de musique de Landwehr;

8h40: ouverture de la cérémonie officielle au pied de la statue de Pictet de Rochemont:

- *Cè qu'è lainô*, chanté par l'assistance avec l'accompagnement du Corps de musique de Landwehr;
- allocution et vœux du Conseil d'Etat;
- Hymne national, chanté par l'assistance avec l'accompagnement du Corps de musique de Landwehr;
- *Aux armes Genève*, interprété par le Corps de musique de Landwehr;
- fin de la cérémonie officielle.

A l'issue de la cérémonie officielle, **une collation est offerte à la population par le Conseil d'Etat sous l'ancien Arsenal**. Une aubade est donnée par le Corps de musique de Landwehr

devant le café de l'Hôtel de Ville.

A 9h20, emmenées par le Corps de musique de Landwehr, les personnes se rendant au culte de la Restauration se déplacent à la cathédrale Saint-Pierre.

Pour toute information complémentaire : service communication et information, chancellerie d'Etat,
T. 022 327 90 90.